

FABRICATION DE GLACES ET SORBETS

2 sessions en 2020

du 25 au 29 mai
du 12 au 16 octobre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances de base en formulation et fabrication de glaces et de sorbets, en intégrant les aspects réglementaires.
Connaître et dimensionner le matériel adapté selon les projets.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA et intervenant pâtissier professionnel.
Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels, de petite capacité de production.
Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée de la formation : **32 heures**
Horaires : **lundi 13h30 – 17h30**
mardi à vendredi : 8h30 - 17h

Prévoir une blouse et des bottes pour le travail en atelier.

CONTENU DE LA FORMATION

Apport théorique :

- Étude de la réglementation en vigueur concernant la définition des crèmes glacées, glaces et sorbets, l'hygiène et la conception de l'atelier.
- Étude des différentes étapes de fabrication et de formulations.
- Étude du matériel de transformation : performance, coût, adresses de fournisseurs.
- Exemple de calcul d'un coût de revient à partir d'un cas type.

Mise en situation professionnelle :

- Fabrications en atelier :
 - réalisation de multiples recettes : sorbets de fruits, crèmes glacées et fruits glacés.
 - réalisation de desserts glacés avec un pâtissier professionnel tels que : vacherin, citron givré, bûches glacées.
- Analyse des principaux défauts dus à la fabrication et/ou au stockage.
- Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint- collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA, la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeur d'emploi : s'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter. Financement possible dans le cadre du dispositif de formation du Conseil Régional.
- Salariés : financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue (CIF, CPF). S'adresser à votre employeur ou à votre organisme paritaire.

 **CFPPA de Lozère – site de Florac**
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr

